



**ARRETE**

**portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en**

**Master  
2ème année  
Mention Droit international et droit européen  
Parcours Droit de la coopération économique et des affaires internationales**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

**Master  
2ème année  
Mention Droit international et droit européen  
Parcours Droit de la coopération économique et des affaires internationales**

est composée comme suit :

- Madame Estelle FOHRER DEDEURWAERDER, maître de conférences, présidente de la commission
- Monsieur Marc BLANQUET, professeur des universités
- Madame Zoé JACQUEMIN, professeur des universités

**Article 2**

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Pour le Président, par délégation,  
Le Directeur des Services  
de l'Université Toulouse Capitole  
Le Président de l'Université,  
Hugues KENFACK  
Fédération FAISL

